

**2008/418 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du Centre Hospitalier Saint Joseph et Saint Luc** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

La Ville de Lyon ayant donné sa garantie pour un emprunt contracté par ce centre hospitalier, elle est considérée comme membre participant et de ce fait, siège aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de **Sandrine Runel** pour nous représenter.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Mme Sandrine Runel est désignée.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)